OEPVo
Objectif Employeur Pro-Vélo

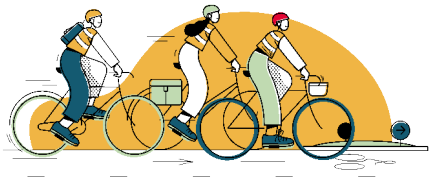

Formation théorique
« La route vue du guidon »

D'une durée de 2h, **cette formation théorique permet d'acquérir les connaissances nécessaires pour améliorer et sécuriser sa pratique de conduite vélo et/ou voiture** (pour une meilleure prise en compte des usagers vulnérables comme les piétons et/ou cyclistes).

La formation se déroule sur le lieu et le temps de travail, en groupe, et s'appuie sur des exemples concrets et des conseils de bonnes pratiques.

Contenu (adaptable selon besoins)

- ✔ Équipements obligatoires et conseillés,
- ✔ Réglages du vélo,
- ✔ Situations à risque les plus fréquemment rencontrées et les conseils pour circuler plus en sécurité,
- ✔ Évolutions récentes du code de la route : aménagements cyclables, panneaux et marquages,
- ✔ Droits et devoirs du cycliste,
- ✔ Adapter son comportement d'automobiliste aux usagers les plus vulnérables (piétons, cyclistes, utilisateurs d'engins de déplacement personnel),
- ✔ Questions/réponses,
- ✔ Mise à disposition de documentation (Guide du Cycliste du Quotidien de la FUB ou équivalent).

CEE Les certificats d'économies d'énergie
Soutenu par
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ADEME
FUB le vélo au quotidien
FUB SERVICES
eni

Modalités

- **Nombre de participant.e.s :** minimum 4.
- **La formation est réalisée** sur le temps de travail.
- **L'intervenant adapte le contenu de la formation** aux besoins de l'employeur et des salarié.e.s participant.e.s.
- **Lieu :** site de l'employeur (salle de réunion) ou distanciel.

L'employeur

- **Prend les inscriptions et transmet la liste des participant.e.s** à l'intervenant 5 jours avant la date de la formation,
- **Met à disposition de l'intervenant des équipements pédagogiques** (une salle de réunion équipée d'un ordinateur et vidéoprojecteur, d'un tableau veleda ou paperboard),
- **Importe la feuille d'émargement transmise par l'intervenant** sur la plateforme OEPV.

Coût de la formation

Coût de 300 € HT pris en charge à 60% par le programme Objectif Employeur Pro-Vélo, soit un reste à charge pour l'employeur de 120 €.

Les certificats d'économies d'énergie
Soutenu par
République Française
ADEME
FUB le vélo au quotidien
FUB Services
eni